



République Française


# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

## DECISION MUNICIPALE N° 2023/05/D.E.J.

Visa de Patricia MOUTTET, Directeur Pôle Famille 

Visa de Bertrand MEONI, DGS 

Visa de Valérie MONDONE  
Adjoint délégué au Pôle Famille 

Publié Le 26 MAI 2023

Affaire suivie par : Christine LEANDRI

## DECISION

### **OBJET : Acceptation de dons d'animaux au sein de la structure du Clos Olive**

Le Maire de TOULON, soussigné, **DECIDE**, en exécution de la délibération du 4 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, qui lui a délégué notamment, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la possibilité d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

**Considérant** que l'association « La mini ferme aux coccinelles » présidée par Madame Caroline FOUQUE, souhaite faire don à la ville de Toulon et plus précisément à la structure du Clos Olive, d'un chevreau et d'une chevrette nés le 11 février 2023 ;

**Considérant** que le Clos Olive est à la fois un accueil de loisirs les mercredis et les vacances scolaires mais aussi une ferme animalière accueillant les écoliers de la ville de Toulon sur le temps scolaire. Sur ce temps, dans le cadre du parcours culturel et sportif élaboré en collaboration avec l'Inspection Académique du Var, les écoliers sont invités à découvrir le monde animal du Clos Olive. Pour cela, des activités dédiées leur sont proposées : découverte de l'animal, nourrissage et entretien des animaux ;

**Considérant** que l'acceptation de ce don d'animaux, qui n'est assorti d'aucune charge ni d'aucune condition, permettrait de renouveler et de diversifier les espèces présentes au Clos Olive et ainsi d'offrir aux écoliers et aux enfants de l'accueil de loisirs l'opportunité de découvrir de nouveaux animaux ;

**Considérant** que le budget dédié à la ferme animalière permet de prendre en charge ces nouveaux animaux ;

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'accepter le don d'animaux fait par l'association « La mini ferme aux coccinelles » présidée par Madame Caroline FOUQUE.

**ARTICLE 2 :** Il est précisé que ce don d'animaux n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

**ARTICLE 3 :** Ces animaux sont à jour de leurs contrôles vétérinaires et n'ont aucun vice ni maladies transmissibles. Ils seront remis à la commune avec les documents relatifs à leurs contrôles vétérinaires.



**ARTICLE 4** : La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 26 MAI 2023

**Josée MASSI**  
**Maire de Toulon**



Transmis au contrôle de Légalité le 26 MAI 2023

Publié le 26 MAI 2023

## Acte à classer

202305DEJ

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-05-26T09-55-34.00 ( MI245292502 )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230526-202305DEJ-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/05/D.E.J. du 26 05 2023  
Acceptation de dons d'animaux au sein de la structure  
du Clos Olive

Date de décision : 26/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DECISION 2023 05 D.E.J. 26 05 2023.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/05/23 à 09:55

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis

Date 26/05/23 à 09:55

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 26/05/23 à 09:58